



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2024_0034

Budget primitif 2024 Budget annexe régie culturelle Atrium

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. DUBARRY DE LA SALLE, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. GIRONDOT, a donné procuration à Mme CHEVRIER
M. ANTONIO, a donné procuration à M. FEGHALI

Arrivées en cours de séance :

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020
Mme COSTE, 19h04, lors de de l'examen de la délibération n°DEL01_2024_0020

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 mars 2024

Objet : Budget primitif 2024 - Budget annexe régie culturelle Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil municipal du 26 février 2024 ;

Considérant que les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 19 mars 2024 ;

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public,***

VOTE le budget primitif du budget annexe de la régie culturelle Atrium pour l'exercice 2024, arrêté selon le document annexé, conformément à la feuille de vote ci-jointe.

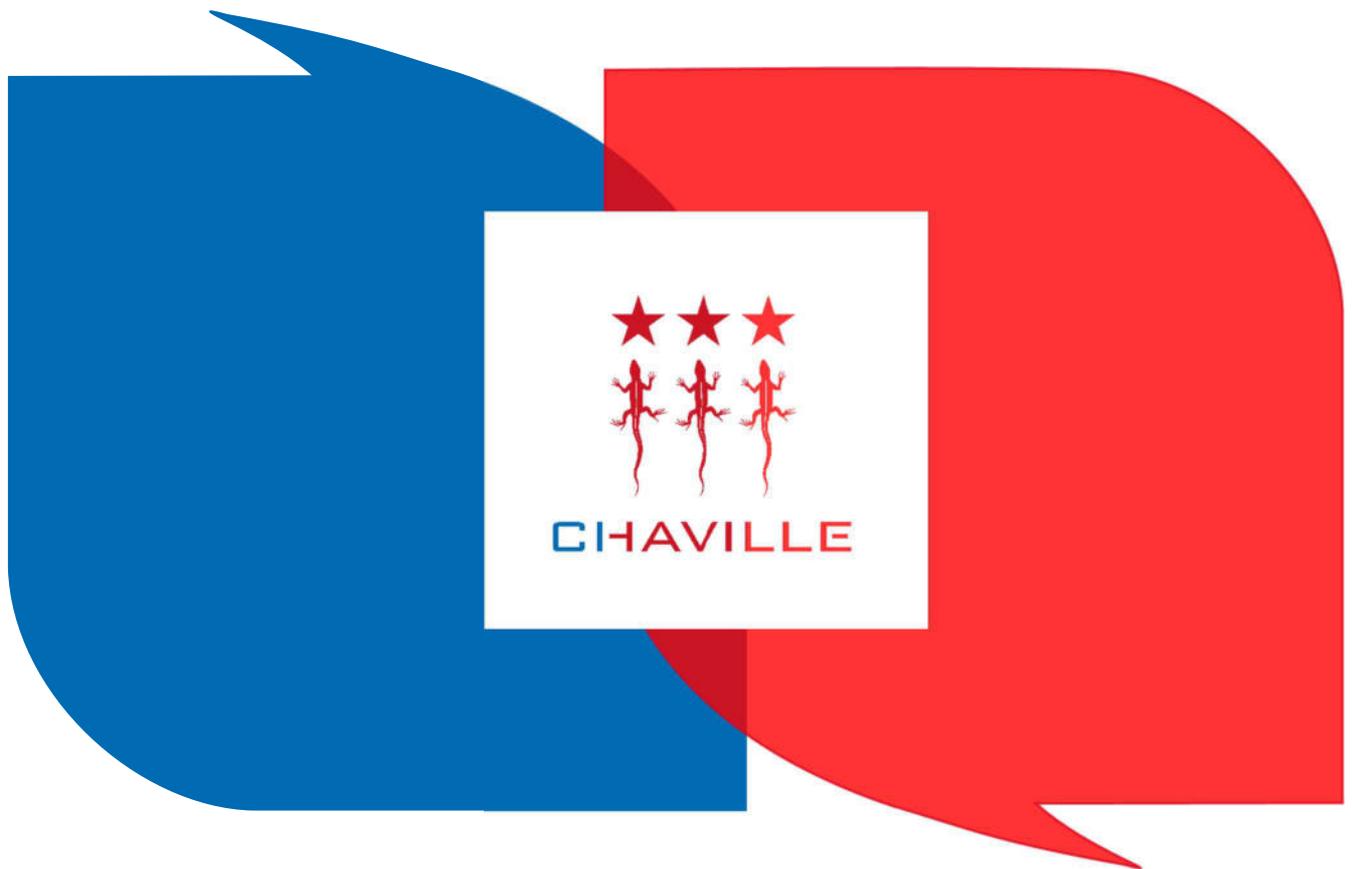


Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.



BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE REGIE
CULTURELLE ATRIUM

Le budget primitif 2024 intègre les résultats 2023 de la régie culturelle de l'Atrium dissoute au 31 décembre 2023. Il s'élève à 1 320 106,42 € dont 1 298 344 € en section d'exploitation et 21 762,42 € en section d'investissement. Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de la section d'exploitation d'un montant de 40 016,41 € et un excédent de la section d'investissement de 11 482,42 €.

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre à 1 298 344 € contre 1 345 750 € en 2023 sous la régie culturelle de l'Atrium. Cette diminution s'explique :

- Par le non-paiement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) du fait du nouveau régime fiscal communal ;
- Par l'ajustement des frais de personnel au réalisé 2023, les effectifs n'ayant pas évolué.

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 656 054 € et sont en diminution de 33 793 € par rapport au budget primitif 2023 en raison du non-paiement de la CFE.

Les principales dépenses concernent :

- Le cinéma : 85 000 €
- Les spectacles : 222 500 €
- Les frais de maintenance : 25 000 €
- Le remboursement des fluides et de l'entretien des locaux au budget principal de la Ville pour la quote-part des locaux occupés pour les activités de la régie culturelle : 280 072 €
- Les frais d'assurances : 8 600 €
- L'achat de fournitures et de petits équipements : 8 542 €
- Les frais d'affranchissement : 3 500 €
- Les frais tickets repas du personnel : 2 000 €

CHAPITRE 012- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 630 000 € et ont été ajustés par rapport au montant réalisé en 2023, les effectifs étant constants.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

La somme de 10 € est inscrite pour les arrondis du prélèvement à la source.

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 3 000 € pour d'éventuels remboursements.

CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 9 280 €. La contrepartie est inscrite en recettes d'investissement au chapitre 040.

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES

Le produit des services s'élève à 230 726 € soit une augmentation de 13 226 € par rapport aux crédits budgétés en 2023. Les recettes concernent le produit de la billetterie des spectacles pour 145 500 € et de cinéma pour 70 000 €. Elles sont en adéquation avec le réalisé 2023.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS

Sur ce chapitre est inscrite la subvention d'équilibre de la Ville pour un montant de 853 852 €.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les recettes de location de salles d'un montant de 170 000 € sont en légère diminution compte tenu du transfert de la gestion du bâtiment de l'Atrium à GPSO qui inclue une gratuité de l'occupation des salles.

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES

Le montant de 1 750 € est inscrit pour des remboursements par les Caisses primaires d'assurance maladie des indemnités journalières en cas de maladie d'un personnel.

Le résultat d'exploitation de la régie culturelle de l'Atrium à sa clôture est repris en recettes de fonctionnement pour un montant de 40 016,41 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 21 762,42 € contre 12 482,42 € en 2023 sous la régie culturelle de l'Atrium. Cette augmentation s'explique par la reprise en recettes de l'excédent d'investissement à la clôture de la régie culturelle de l'Atrium au 31 décembre 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La somme de 20 762,42 € est inscrite pour l'acquisition de matériel de bureau et de mobiliers ainsi que pour d'éventuels travaux dans la salle de spectacle.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS

La somme d'un montant de 1 000 € est inscrite au chapitre et concerne le remboursement de cautions pour la location de salles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 16 – EMPRUNTS ET DETTES

La comptabilisation de cautions dans le cadre de la location de salles inscrite pour 1 000 €.

CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Les crédits inscrits pour la dotation aux amortissements des biens mobiliers acquis les années antérieures s'élèvent à 9 280 €. La contrepartie est inscrite en dépenses d'exploitation au chapitre 042.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2023 est inscrit au compte 001 pour un montant de 11 482,42 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE ATRIUM

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	656 054,00 €	34	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	630 000,00 €	34	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	34	-	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	34	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 280,00 €	34	-	-

Recettes

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	230 726,00 €	34	-	-
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	853 851,59 €	34	-	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 000,00 €	34	-	-
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 750,00 €	34	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €	34	-	-
002	RESULTAT REPORTE	40 016,41 €	34	-	-

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE ATRIUM

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 762,42 €	34	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000,00 €	34	-	-

Recettes

Chapitres		Montants	Pour	Contre	Abstention
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00 €	34	-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 280,00 €	34	-	-
001	RESULTAT REPORTE	11 482,42 €	34	-	-

VILLE DE CHAVILLE - BUDGET ANNEXE REGIE ATRIUM - BP - 2024

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

Présenté par (1), Jean-Jacques GUILLET

A, le (1), Chaville le 25 mars 2024

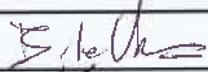
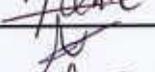
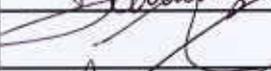
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le Chaville le 25 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ACKERMANN Arianne	Excusée
ANTONIO Paolo (pouvoir à M. Feghali)	Signature
BARBIER Rodolphe	Signature
BES Michel	Signature
BESANCON Thierry	Signature
BISSON Jacques	Signature
CHAYE MAUVARIN Isabelle	Signature
CHENU Eric	Signature
CHEVRIER Doriana	Signature
COSTE Isabelle	Signature
COUTEAUX Monique	Nb Jeanne Guillaumet
DENUIT Jonathan	Signature
DORISON Isabelle	Signature
DUBARRY DE LA SALLE Pierre	Signature
ERNEST David	David Ernest
FEGHALI Walid	Signature
FOURNIER Julie	Signature
FRESCO Catherine	Signature
GIRONDOT Marc (pouvoir à Mme Chevrier)	Signature
GUILLET Jean-Jacques	Signature
LALLEMENT Mélanie	Signature

VILLE DE CHAVILLE - BUDGET ANNEXE REGIE ATRIUM - BP - 2024

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
LE VAVASSEUR Bérengère		
LIEVRE Hervé		
MAUVARIN Luc		
MESADIEU Anne-Louise		
NICODEME-SARADJIAN Nathalie		
PANISSAL Hubert		
PRADET Brigitte		
RE Annie		
SAVARY Corinne		
SCHWEITZER Cindy		
TARDIEU Nicolas		
TILLY Armelle		
TRUELLE Patrick		
TURINI Cédric		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.